



CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015
Délibération n° 2015 - 58

28 – TARIFS DES MUSEES ET DU PLANETARIUM

Date de la convocation : le 03 Avril 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 23

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme TOUCHEFEU Catherine (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. VEY Alain (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

Absents : 6

M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. GRELARD Hervé, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. PARRAILLON Joseph, M. RAMIN Louis - Charles

Nantes Métropole
Conseil du 10 avril 2015

1

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20150410-2015_58DC-DE
Date de télétransmission : 23/04/2015
Date de réception préfecture : 23/04/2015

28 – TARIFS DES MUSEES ET DU PLANETARIUM

EXPOSE

Le Château, le Musée des Beaux-Arts, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Musée Jules Verne et le Planétarium sont devenus équipements culturels métropolitains depuis le 1^{er} janvier 2015.

Plusieurs tarifs sont restés inchangés depuis plusieurs années. En lien avec la politique de développement culturel et touristique de la métropole, et après prise en compte des données statistiques de fréquentation, il est donc proposé un ajustement des grilles tarifaires de ces différents équipements.

L'objectif de cette évolution est de faciliter l'appropriation par tous de ces équipements en proposant notamment un Pass annuel attractif pour les musées, un tarif unique d'accès à l'ensemble des espaces muséographiques d'un même établissement, une simplification des différents tarifs applicables pour les visites guidées et animations, et enfin une parfaite mise en cohérence des conditions de réduction tarifaire ou de gratuité.

Les principales évolutions se résument ainsi :

1) Mise en place d'un Pass annuel à 10 € pour chaque musée

Il est proposé l'harmonisation du tarif du Pass annuel à 10 € pour chaque musée (accès illimité à un musée pendant un an de date à date). Ce Pass donnera l'accès à tous les musées pendant l'événement estival du Voyage à Nantes et se substituera donc au précédent « Pass du Voyage ».

Il est également proposé de maintenir un Pass annuel inter-musées (valable toute l'année) en diminuant son tarif à 20 € (au lieu de 40 €).

Ces Pass, incitant les habitants de la métropole à s'approprier leurs musées, permettront à leurs détenteurs de faire découvrir plus facilement ces équipements culturels à leurs proches.

2) Tarif unique donnant accès à l'ensemble des espaces muséographiques

Il est proposé le tarif de 8 € (5 € en tarif réduit) pour l'accès à l'ensemble des espaces muséographiques du Château (musée et expositions temporaires).

De même, le tarif de 4 € (2 € en tarif réduit) permettra l'accès à l'ensemble des espaces d'exposition (permanente et temporaire) du Muséum d'Histoire Naturelle.

La tarification unique, de plus en plus souvent proposée par les musées, a pour objet d'inciter les visiteurs individuels à considérer l'offre muséographique globale.

Le droit d'entrée au Musée des Beaux-arts, dont l'espace d'exposition pendant les travaux est limité à la Chapelle de l'Oratoire, est maintenu à 2 € (1 € en tarif réduit). Le droit d'entrée au Musée Jules Verne est également maintenu à 3 € (1,50 € en tarif réduit). De même, le tarif d'accès individuel au Planétarium, qui avait déjà évolué en 2012, reste inchangé à 6 € (3 € en tarif réduit).

3) Simplification de la grille tarifaire pour les visites guidées et les animations

Jusqu'ici, le tarif de la visite guidée s'ajoutait au droit d'entrée et les personnes bénéficiant du tarif réduit pour la visite guidée n'étaient pas toujours les mêmes que celles bénéficiant du tarif réduit pour le droit d'entrée. Ce dispositif était peu lisible pour le public et complexe à gérer pour les agents en charge de la billetterie.

Il est ainsi proposé de mettre en place un tarif « entrée avec visite guidée » avec 3 niveaux de tarif réduit : pour les bénéficiaires de l'entrée au tarif réduit (tarif 1) ; pour les bénéficiaires de la gratuité

d'entrée (tarif 2, très réduit) ; pour les jeunes de 7 à 17 ans, Carte Blanche, Pass Nantes de l'Office de Tourisme et Pass annuel (tarif 3, ultra réduit).

Concernant, les animations et ateliers à titre individuel, le tarif de base sera désormais à la ½ journée, avec une légère majoration de 1 à 2 € selon les tarifs concernés.

De même, les différents tarifs de groupe connaîtront de légères majorations selon les tarifs concernés.

4) Mise en cohérence des conditions de réduction et de gratuité

Afin d'assurer une parfaite cohérence entre les différents musées, il est proposé de repréciser les conditions de réductions tarifaires et de gratuité d'accès. Les conditions sont très larges pour faciliter l'accès au plus grand nombre, avec notamment :

- > le maintien de la gratuité d'entrée dans les musées pour tous les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées,
- > et le maintien de la gratuité pour tous le 1^{er} dimanche de chaque mois entre septembre et juin ou lors d'événements spécifiques tels les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées, la Nuit du Voyage à Nantes, etc.

Il est proposé que l'ensemble de ces dispositions tarifaires, repris en intégralité dans l'annexe de cette délibération, s'applique à partir du 4 juillet 2015.

LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 64 VOIX POUR ET 27 ABSTENTIONS

1 – Approuve l'adoption de la nouvelle grille tarifaire ainsi que les conditions de gratuité ou de réduction (annexe1) du Musée du Château, du Musée des Beaux-Arts, du Muséum d'Histoire Naturelle, du Musée Jules Verne et du Planétarium, dont la mise en application est fixée au 4 juillet 2015.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND